

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 00/553 /MJT/DGTFP/DFP/SCLAM/AN. 14

Portant promotion au titre de l'année 1977 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A des SAF (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS)

Vu la Constitution du 8.7.79;
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n°2007/TF du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n°82/130/TF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n°82/197/TF du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret 62/26/TF du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF);

Vu le décret n°65/170/TF du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

Vu le décret n°74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/TF du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n°79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n°79/706 du 30.12.79 portant modification des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n°00/553 /MJT/DGTFP/DFP/SCLAM/ du 15/12/1980 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1977 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale).

DECRETE :

ARTICLE 1ER :- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1977, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale) dont les noms suivent :

CATEGORIE A, HIERARCHIE I

Administration Générale

a) Administrateur

Au 7° échelon

Mr. - TAMBAUD

Félix

pour compter du 15.07.77

I.G.E.

d) Administrateurs en Chef

b) Administrateur en Chef ^{du 2^e échelon}

MM.- MATINGOU	Bernard	pour compter du 15.07.77	MJT/BE
- KITADI	André	pour compter du 15.07.77	SG.Adm.Jud.

ARTICLE 2^e- Le présent décret qui prendra effet au point de vue de l'ancienneté pour compter du 15.07.77 et au point de vue de la solde pour compter du 16.02.78, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

BRZLZVIBLBI, le 15 Décembre 1980

Le Ministre du Travail et de la Justice

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Victor TAMBA-TAMBA.

Le Ministre des Finances

Henri LOPEB.

AMPLIATIONS :

- JORFC. 1
- DGJEP/DFP. 3
- D.B. 2
- B.C.F. 2
- S.G.F. 1
- MJT. 2
- I.G.E. 2
- S.G.Adm. ~~SGA~~ 2
- INTERESSES. 3
- DOSSIERS. 9
- SGCM/BC. 3